

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 2 août 2024 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : IOMC2421103A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le I de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », après la ligne « Directeur interdépartemental de la police nationale à Marseille. », est ajoutée la ligne :

«

Directeur interdépartemental de la police nationale à Lille.
--

».

Art. 2. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », la ligne suivante est supprimée :

«

Directeur interdépartemental de la police nationale à Lille.
--

».

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 12 août 2024.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 août 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
F. VEAUX